

## Le privilège hétérosexuel <sup>1</sup>

Voici quelques exemples des privilèges dont profitent les personnes hétérosexuelles. Les personnes lesbiennes, gaies et bisexuelles ont vécu toutes sorte d'expériences mais elles ne peuvent pas espérer vivre la plupart de ces événements.

*Phénomènes de la vie quotidienne d'une personne hétérosexuelle :*

- Mon orientation sexuelle sera représentée à coup sûr dans les magazines, au cinéma, à la télévision, au théâtre ou dans la musique.
- Il y a des modèles positifs de mon orientation sexuelle.
- J'ai su, tout au long de ma jeunesse, que mes sentiments romantiques à l'égard des autres étaient parfaitement normaux et sains.
- Les mots que mes amis et moi-même utilisons dans nos conversations quotidiennes présument généralement de mon orientation sexuelle. Par exemple, le mot sexe ne fait référence qu'aux relations hétérosexuelles et la « famille » fait référence à une relation hétérosexuelle, comprenant des enfants.
- À l'école, je pouvais afficher dans mon casier une photo de la personne pour laquelle j'avais le béguin et en parler avec mes amis.
- Je n'ai pas peur de révéler mon orientation sexuelle à ma famille ou à mes amis. Elle est tenue pour acquise et je n'ai pas besoin de m'en cacher.
- Je n'ai pas peur que mon orientation sexuelle puisse avoir des conséquences économiques, émotives, physiques et psychologiques si ma famille et mes amis la découvrent.
- Personne ne m'accuse de prêcher pour mon orientation sexuelle lorsque je parle de mon hétérosexualité (en blague ou en parlant de mes relations).
- Personne ne m'accuse d'avoir été victime d'abus, ni d'être pervers ou psychologiquement perturbé à cause de mon orientation sexuelle, ou de vouloir entraîner d'autres personnes (surtout des enfants) dans mon mode de vie.
- On ne me demande jamais de parler pour l'ensemble de la population hétérosexuelle.
- On ne me demande pas pourquoi j'ai choisi cette orientation sexuelle, ni pourquoi j'ai décidé de l'afficher en public. Je n'ai pas à la défendre, et personne n'essaie de me convaincre de la changer.
- Je n'ai pas à craindre le harcèlement ou les agressions à cause de mon orientation sexuelle.
- Il peut s'écouler des mois avant qu'on ne me qualifie de personne hétérosexuelle, personne ne me traite de personne hétérosexuelle avec méchanceté et les gens peuvent utiliser les mots qui décrivent mon orientation sexuelle de façon positive (p. ex. : être droit comme une flèche; personne normale; se tenir droit) au lieu de façon négative (p. ex. : c'est un gai; c'est un homosexuel).
- Je ne suis pas catégorisé en fonction de mon orientation sexuelle.
- Les gens ne supposent pas que j'ai eu des expériences sexuelles ou que j'ai une conduite immorale (ou même que j'ai une vie sexuelle active) en raison de mon orientation sexuelle.

<sup>1</sup> Le privilège hétérosexuel est fondé sur «White Privilege: Unpacking the Invisible Knapsack » de Peggy McIntosh, 1989. "[White Privilege](#)," porte sur les privilèges non reconnus d'être blanc. Les blancs ont profité d'un nombre de plus en plus importants d'avantages spéciaux et non mérités en raison de la couleur de leur peau, sans même s'en rendre compte. Il en est de même pour la communauté LGBT. La version adaptée a été écrite par les étudiants du Earlham College et modifiée par Karla Stewart, unité de la santé de Simcoe Muskoka, en janvier 2006.

- Je peux penser à mon orientation sexuelle sans connotation politique.
- Je peux facilement m'associer à un groupe religieux qui ne m'exclura pas en raison de mon orientation sexuelle.
- Je n'aurai aucune difficulté à trouver un médecin ou un thérapeute prêt à parler de ma sexualité.
- Mon orientation sexuelle ne sera pas un obstacle si je dois avoir recours à un médecin ou à un avocat.
- Je peux marcher main dans la main avec mon conjoint en public et l'embrasser pour lui dire au revoir à l'aéroport sans craindre que les gens nous regardent, parlent de nous, nous insultent ou nous agressent.
- Je peux parler librement aux autres de ma relation avec mon conjoint, de nos vacances ou de nos projets d'avenir.
- Je peux épouser mon conjoint sans controverse et profiter de tous les avantages sociaux, juridiques et financiers du mariage.
- Mon conjoint et moi pouvons trouver des cartes d'anniversaire qui correspondent à notre situation dans toutes les boutiques de cartes de souhaits.
- Mon conjoint et moi pouvons assister aux fêtes de famille ensemble et mon conjoint est inclus dans les photos de famille.
- Mon conjoint et moi pouvons trouver un logement convenable et nous pouvons nous attendre à ce que nos voisins soient gentils ou pour le moins neutres avec nous.
- Mon conjoint et moi pouvons facilement acheter une carte d'abonnement pour couples dans un club de conditionnement physique.
- Je peux facilement trouver de la documentation sur l'éducation sexuelle à l'intention des couples ayant la même orientation sexuelle que moi.
- Mon conjoint et moi pouvons adopter des enfants ou avoir des enfants par fertilisation in vitro, sans être critiqués et sans que quiconque ne s'interroge sur nos motifs.
- Mon conjoint et moi pouvons élever nos enfants sans craindre l'intervention des agences de protection de la jeunesse en raison de notre orientation sexuelle.
- Je n'ai pas à craindre de révéler mon orientation sexuelle à mes collègues de travail car on suppose que je suis une personne hétérosexuelle.
- Mes collègues seront sans doute très à l'aise face à mon orientation sexuelle.
- Je peux retourner à la maison après le travail sans me sentir exclu, sans avoir peur, sans crainte d'être victime d'agression, d'isolement, d'être incompris, mis à l'écart, stéréotypé ou craint à cause de mon orientation sexuelle.
- Le matériel de référence utilisé dans mon milieu de travail fait toujours état de l'existence de personnes ayant la même orientation sexuelle que moi.
- Il y aura sûrement des gens ayant la même orientation sexuelle que moi dans mon milieu de travail.
- Je peux parler ouvertement de mon orientation sexuelle sans crainte de perdre mon emploi.
- Je ne suis pas identifié par ma sexualité dans mon milieu de travail (p. ex., l'infirmière hétérosexuelle).
- Si mon conjoint devait mourir, j'aurais droit à un congé pour deuil à mon emploi, et mon nom serait mentionné en tant que conjoint survivant dans les notices nécrologiques.